



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/088
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société GRISOT SERVICES, zone artisanale de Guergadic – 22530 GUERLEDAN ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-137 le 11/02/2020, portant sur la dépendance du domaine public située route de la Brèque sur la commune du Havre en vue d'une activité de transport routier de fret de proximité.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3,4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette absence étant justifiée au regard des conditions particulières d'occupation et des spécificités de l'affectation, du fait du relogement des transporteurs impactés par le projet éolien.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 949 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 05/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **21/02/2020**